

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environnemental	е						
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :						
24/01/2019	24/01/2019	3 250						
1. Intitulé du projet								
WIMAP (Wingles Mass ABS Project)								
2. Identification d	u (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou de	es) pétitionnaire(s)						
2.1 Personne physique								
Nom	Prénom							
2.2 Personne morale								
Dénomination ou raison sociale	INEOS STYROLUTION France SAS							
Nom, prénom et qualité de la personne	Mr BRES Philippe Directeur							
habilitée à représenter la personne morale								
RCS / SIRET 5 3 2 3 5 2 8	4 6 0 0 0 2 8 Forme juridiqu	Je SAS						
Joign	ez à votre demande l'annexe obligato	ire n°1						
3. Catégorie(s) applicable(s) du table	au des seuils et critères annexé à l'article R	2. 122-2 du code de l'environnement et						
5. Saisgons(5) applicanis(5) as land	dimensionnement correspondant du proje							
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard (Préciser les éventuelles rubriques issues c							
	Site déjà classé SEVESO seuil Haut au sens d							
	l'environnement							
catégorie 1	Projet							
	Rubrique 4130.2 . Autorisation seveso seuil haut au sens de l'article R 511-10							
	4. Caractéristiques générales du projet							
Doivent être annexées au présent form	ulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1	du formulaire						
4.1 Nature du projet, y compris les éver		40.000000000000000000000000000000000000						
raisis de projet, y compile les cres								
	emière (Acrylonitrile) sur le site par voie fluvi	ale						
	ockage dans une nouvelle cuve de 1500 m3							
Transfert vers l'atelier par une nouvelle canalisation enterrée Utilisation du produit sur la ligne de fabrication existante								
Othisation du produit sur la lighe de labil	-ation existante							

4.2 Objectifs du projet

Objectif: convertir une ligne de production de Wingles afin de produire 45 à 50Ktons/An d'ABS (ABS = copolymère Acrylonitrile/Butadiène/Styrène).

Marché en Europe:

Le marché de l'ABS croit de l'ordre de 2.2% par an. Ce qui rajoute 220kT de demande entre 2018/2025.

Ineos Styrolution doit croitre sa production en Europe afin de conserver sa position de leader sur le marché et atteindre son objectif de 36% de part de marché.

Parallèlement on observe une baisse continue de la demande en PS (polystyrène) au niveau Européen (-2,9%/An depuis 2005 environ - Equivalent à -50Ktons/an).

Ce projet est une substitution d'activité de fabrication de polymère (PS) fabriqué actuellement sur la ligne dite 3eme ligne de l'atelier. A la place d'une capacité de fabrication nominale de 100 000T/an sera fabriqué le polymère ABS (50000 T/an)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le Projet : Dépoter, Stocker, Transférer l'Acrylonitrile vers l'atelier pour fabriquer le polymère ABS. Localisation voir photo annexe7 Il consiste à :

Aménager un ponton de dépotage dédié à côté du ponton existant du styrène (voir schéma en annexe 8)

Durée des travaux

iuillet 2019 à Décembre 2019

Installer une cuve de stockage d'acrylonitrile de 1500 m3 à proximité des cuves de stockages de styrène existantes sans effets dominos et Construire une fosse de rétention déportée enterrée reliant la rétention du stockage

Durée des travaux

Avril 2019 à Avril 2020

Installer une tuyauterie enterrée de transfert du produit vers l'atelier de fabrication

Durée des travaux

Septembre 2019 à Décembre 2019

Pour le procédé de fabrication , modifier tuyauteries , pompes , vannes, construire une fosse de rétention enterrée, aménager une station biologique

Durée des travaux

Mai 2019 à Mars 2020

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dépotage - stockage d'Acrylonitrile:

Le dépotage est réalisé depuis une barge de 700T dans une cuve de stockage de 1500 m3 dédiée à l'acrylonitrile. Le produit est ensuite envoyé vers l'unité de fabrication via une pompe centrifuge à raison de 3 T/h (valeur design), à travers une canalisation enterrée. Cela permet d'alimenter en continu la zone réactionnelle décrite ci-dessous.

Process:

La production d'ABS est assurée par la réaction chimique de polymérisation de 2 monomères (Styrène et Acrylonitrile) et d'additifs (polybutadiène, huile...). Cette réaction a lieu dans 2 réacteurs mélangés, en série. Une fois polymérisé, le mélange est envoyé dans deux chambres sous vide, qui permettent d'éliminer tout le solvant et les monomères qui n'ont pas réagi, pour être réintroduit en tête de procédé.

Le polymère ainsi purifié est transformé en granulés, à travers une filière, après refroidissement et coupe. Le stockage se fait dans des silos vrac ou magasin de stockage pour expédition aux clients (en vrac ou en sac).

Le processus de fabrication reste sur le même schéma qu'actuellement

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s). Ce projet est soumis à un Porter à connaissance ICPE + Dossier de déclaration construction de ponton au titre de la Loi sur L'Eau et l'article R 214-1 du code de l'environnement après arbitrage de la DDTM le 26 Novembre 2018								
4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées								
	deurs caractéri		on - preciser le	Valeur(s)				
Surface ponton dépotage Compartiment barge Emprise stockage Acrylonitrile et Fosse Volume stockage AN Volume fosse déportée Canalisation de transfert d'acrylonitrile Emprise station biologique, fosse dépo	e déportée e enterrée	3 inques		49 m2 700 T (1 dépotage par mois) 800 m2 1500m3 2327 m3 1,2 km 1250 m2				
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonné	ées géographiques ¹	Long. <u>0</u> <u>2</u> ° <u>5</u>	2' <u>0</u> 7" <u>E</u> x Lat. <u>5</u> 0°2 <u>9</u> ' <u>3</u> 0"N				
Rue Albert Duplat 62410 Wingles	et c), 7°a), 10°,11°a) b 38°; 43° a) l'article R. 1 l'environne Point de d Point d'arri	lépart :	Long ° _	_'"_ Laf ° ' " _'"_ Laf ° ' "_				
J	oianez à votr	e demande les ann	exes n° 2 à c	6				
4.7 S'agit-il d'une modification/extens 4.7.1 Si oui, cette installation o environnementale? 4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été aut	sion d'une insta u cet ouvraga nt les projet et	allation ou d'un ouvrag e a-t-il fait l'objet d Le projet fait objet d'u que le CERFA	ge existant? 'une évaluat un porter à cor par AP du 26 N	Oui X Non				

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		Il existe un PPRI dans la commune de Wingles mais le site se situe dans une zone non concernée par l'inondation Le site a un PPRT approuvé en Avril 2012 Projet compatible avec le zonage réglementaire
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		×	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	
	Est-il excédentaire en matériaux ?		×	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		×	
Milieu naturel			X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X		Les accidents majeurs potentiels du projet WIMAP ont été positionnés dans la grille de positionnement officielle de l'arrêté du 26 mai 2014 La Matrice MMR compatible avec l'environnement du site
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		La commune est concernée par un PPRI mais le site n'est pas concerné le site se trouve dans une zone non inondable Risque sismique faible mais pris en compte dans la construction de la cuve de stockage et la fosse de rétention déportée
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	En fonctionnement normal, le projet est basé sur un objectif zéro rejet depuis le dépotage jusqu'à l'atelier Réseau étanche, dispositif de récupération des vapeurs du stockage vers la barge pendant les phases de dépotage, stockage équipé de scrubber. Fosse de rétention déportée enterrée équipée de coupelles anti évaporation Utilisation de pompes à rotors noyés pour éviter des fuites, tuyauterie en double enveloppe, Process équipé de scrubber, fosse de rétention enterrée
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		Phase de construction : apport de matériau, matériel et engins de chantier Phase d'exploitation: livraison de matière première par voie fluviale une barge par mois d'acrylonitrile
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	Pas d'émissions atmosphériques
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X		L'eau est utilisée comme stabilisant de l'Acrylonitrile Cette eau contaminée récupérée en fin de process sera traitée dans la station de traitement biologique du site avant rejet dans la Deûle afin de respecter les seuils de rejet
	Engendre-t-il des effluents ?	×		voir ci dessus
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		DIB :génération de boue de traitement biologique Elimination en incineration avec valorisation DID : déchets hydrocarbures (purges, nettoyage) Elimination en incinération

	1	 	
Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	X	
Cadre de vie / Population		X	
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi s ? Non X Si oui, décri		cont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
6.3 Les incide	ences du projet identifi Non X Si oui, décr		nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4		
né	4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les ef égatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de join ne annexe traitant de ces éléments) :	
un		dre
	7. Auto-évaluation (facultatif)	
	regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation	on
	nvironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. Dus estimons que le projet doit être dispensé d'évaluation environnementale car toutes les meilleures technologies	
	sponibles (Les BAT) sont mis en place pour tendre vers 0 impact environnemental (Scrubber, récupération de vapeurs lor	s du
dé	potage, unité de traitement biologique, canalisation soudée et en double enveloppe,, fosses de rétention déportées enterr	rées,
	uipements anti fuites, systèmes anti corrosion des canalisations enterrées)les rejets potentiels de la ligne sont connectés à	au
	rubber process . Ce qui améliore considérablement les émissions atmosphériques du site comparées à la situation aujourd'hui	
u u		
	8. Annexes	
8.	8. Annexes 1 Annexes obligatoires	
8.	.1 Annexes obligatoires	
8.	.1 Annexes obligatoires Objet	
8.	.1 Annexes obligatoires Objet	\times
1	.1 Annexes obligatoires Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	\boxtimes
	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises	\overline{X}
1	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises	
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c),	×
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du	\overline{X}
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	×
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement:	×
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et	
1 2 3 4	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan	×
1 2 3 4	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et	
1 2 3 4	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5°a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43°a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours	

	npléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes join uelles elles se rattachent	tes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les							
Objet									
Annexe 7 Photo de localisation du projet sur le site									
Annexe 8 Plan	Annexe 8 Plan du ponton de dépotage								
	Annexes 9 : Description des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine								
	9. Engagement et sig	nature							
Je certifie su	r l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	X							
Fait à	Wingles	le, 24 Janvier 2019							
Signature									
0.9.10.010									

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire